



Accident entre la camionnette qui me precede et moi a velo

Par **tom59**, le **18/10/2008** à **14:45**

Bonjour a tous
Il vient de m'arriver un accident de vélo. A la vue des circonstances, je ne saurais dire si c'est moi qui suis en tord a 100%.
Voici les faits:
Je suis en ville en vélo de route, partant à l'entraînement.
Arrivé à un feu tricolore, la camionnette devant moi ne fait mine de s'arrêter bien que le feu soit déjà orange. J'ai les mains sur les freins commençant à ralentir progressivement quand le véhicule freine brusquement devant moi sur une distance de peut être 2 mètres maximum.
Je roulais à 15km/h avant le choc, donc bien que mon vélo commence déjà à ralentir, j'ai heurté de plein fouet le véhicule ne pouvant me stopper sur une distance aussi courte. Je n'étais plus qu'à 10km/h mais le vélo est littéralement en petits morceaux (cadre en carbone ayant explosé sous le choc)
Je précise que je me trouvais à une distance de 5 m de la camionnette, ce qui a cette vitesse de 15km/h est suffisant pour s'arrêter quand le véhicule ralentit normalement pour s'arrêter à un feu rouge.
Nous avons échangé nos coordonnées le conducteur et moi afin de dresser un constat des que possible.
Vu mon état, j'ai été transporté a l'hôpital par les pompiers et n'étais pas en mesure de faire ce constat sur place.
Les conséquences physiques sont entorse de deux doigts
Forte douleur dans le thorax et la nuque
Genou bloqué
Mais rien de grave car pas d'intervention chirurgicale subie.
Les seuls véritables dégâts sont matériels: un vélo a 7200 euros en petits morceaux.
Étant donné que c'est moi qui rentre dans le véhicule devant moi, je me dis que je suis en tord. Seulement, a la vue des circonstances, que pouvais-je faire d'autre que de commencer à freiner pour m'arrêter au feu? J'étais, je pense, dans mon droit. Mais mon vélo n'a pas les mêmes capacités de freinage que la camionnette qui me précédait.
Que dois-je faire?? Physiquement, j'ai la chance de m'en sortir sans graves traumatismes. En revanche, le vélo représentait 1 an d'économies. Il avait un mois.
D'avance merci pour vos éclaircissements. J'en suis malade a un tel point que je n'en dors plus la nuit!
Thomas rousseaux, étudiant en école de commerce

Par **jeetendra**, le **18/10/2008** à **16:11**

bonjour, il me semble que vous etes entièrement responsable de l'accident, distance de sécurité non respecté, pour la prise en charge des dommages de la voiture c'est votre assurance responsabilité civile vie privée ou familiale qui prendra en charge les frais.rnrnS'agissant de vos propres frais notamment matériel (vélo valant une belle somme) si vous n'avez pas en plus une assurance spécifique, certains assureurs moyennant primes garantissent ce type de dégat, pour vos dommages corporels si vous avez une assurance garantie des accidents de la vie ou une assurance individuelle corporelle, ils seront pris en charge, cordialement.

Par **tom59**, le **18/10/2008** à **17:31**

Merci pour votre réponse si rapide.rnSi je comprends bien, c'est moi qui suis en tord a 100%? Cependant, le conducteur de la camionnette est il dans son droit en freinant brusquement quand il a un vélo derrière lui sur son coté gauche? rnNormalement, si je me rappelle bien du code de la route, on commence a ralentir des que le feu est orange. La ce n'était pas du tout le cas. Je précise qu'il n'y avait pas de piste cyclable. Pour la distance de sécurité cela aurait du être quelque chose comme 9m c'est bien ça? Mais la encore, est ce au moment ou je roule derrière lui, ou quand il commence a freiner? Parce que en temps normal, la distance de sécurité que je laisse habituellement entre une voiture qui ralentit normalement me laisse largement le temps de m'arrêter. Même si mon temps de réaction me prends 3 ou 4 mètres, les 5 restant me permettent de m'arrêter en toute sécurité (a 15km/h). Je ne suis donc pas certain d'avoir enfreint le code de la route. Dans la situation présente, c'était un freinage plus que brusque. La 1ere fois ou je me retrouve dans une telle situation depuis 10 ans que je fais du vélo.rnrnSi je suis en tord, cela voudra dire qu'il y a vraiment des esprits tordus sur les routes qui mettent volontairement en danger la vie d'autrui. Voire même, des gens qui ont une haine particulière contre les jeunes qui pratiquent le cyclisme. S'il est dans son droit, tant mieux pour lui, ça fait un chauffard de plus. Mais ça me dégoutte.

Par **JamesEraser**, le **18/10/2008** à **22:01**

Ce conducteur aurait pu freiner pour une autre raison justifiée (enfant qui traverse) et vous n'auriez pas plus pu voir ce qu'il se passait à l'avant. rnDésolé mais 100% pour vousrnExperatooment

Par **tom59**, le **20/10/2008** à **11:18**

d'accord je suis en tord...100% pour ma poche, le vélo n'ayant pas été assuré spécifiquement!rnmais il faut quand même avouer que bien qu'on soit prudent a vélo, il nous arrive parfois de nous dire que si on devait laisser une distance de sécurité réglementaire a chaque fois qu'un véhicule nous dépasse, on finirait par reculer! De plus, étant donné qu'un

camion voit qu'il a un vélo qui arrive derrière lui au feu, je pense que son devoir est quand même de lui laisser le mètre réglementaire afin de le laisser se mettre sur le côté une fois arrêté, non? Surtout s'il avait la place pour se decaller légèrement sur la partie gauche de la chaussée. Moralement je n'arrive pas a admettre que tout est exclusivement de ma faute mais si la loi dit que je suis en tord, je suis forcé de l'accepter. rnrnMerci pour vos réponsesrnrnrnthomas

Par **chaber**, le **26/10/2008** à **12:22**

Par contre vous devriez être indemnisé de vos dommages corporels au titre de la loi BADINTER que vous soyez responsable ou non.